
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 octobre 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 09 octobre 2009, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean-Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Serge CHAVOUTIER, Jean-Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI,

Excusée : Laurence LEMOINE,

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :
- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Carte communale** :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la carte communale :

- 4 juillet 2008 : le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir une carte communale
- A partir de là, une consultation a été lancée pour trouver un bureau d'études pour l'établissement de cette carte communale. Comme l'avait expliqué Monsieur LAFFON de la DDE de Chambéry, dans la carte communale il y a obligation d'intégrer un plan des risques.
- Une consultation a donc été lancée également pour l'établissement d'un plan des risques, le PIZ (Plan d'Indexation en Z)
- Le Cabinet VIAL pour la carte communale et Alp'géorisques pour le PIZ ont été retenus
- 19 janvier 2009 : le projet du PIZ est présenté aux élus. Quelques légères modifications ont été opérées.
- 05 juin 2009 : le conseil municipal demande l'avis du RTM qui en retour n'a formulé aucune observation.
- Le projet de la carte communale et du PIZ a été présenté aux Elus et aux services de l'Etat (étaient présents DDE Chambéry, RTM, DDA – Excusés Chambre d'agriculture et DDE Moutiers)
- 10 juillet 2009 : le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion qui s'était tenue avec les services de l'Etat.
- 21 septembre 2009 : réunion publique
 - Suite à la réunion publique, une personne a déposé en mairie 21 lettres de pétitions, dont 11 étaient signées par 2 personnes, ainsi que la copie d'un courrier qui a été envoyé à Monsieur le Préfet par les signataires de ces pétitions. Une autre pétition signée par 2 personnes a été trouvée dans la boîte à lettre d'un conseiller municipal et aujourd'hui la mairie a reçu par courrier une autre pétition. Au total, 35 personnes ont signé une pétition qui a été envoyée au Préfet pour demander un complément d'information. Or, nous pouvons noter que dans ces 35 personnes, 20 n'ont pas assisté à la réunion publique, ni téléphoné, ni passé en mairie pour demander des renseignements.
- Suite de la procédure : Après l'avis des services de l'Etat, ainsi que de certaines personnes publiques associées que nous devons consulter, une enquête publique aura lieu durant un mois. C'est cette enquête publique qui est très importante pour la population car elle pourra déposer ses observations sur le registre.
A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur a un mois pour déposer son rapport et donner son avis sur le bien fondé de ce projet et suite à cet avis, le Conseil municipal rendra sa décision définitive. Dans le cas de la carte communale, c'est le Préfet qui donnera la décision finale.
- Après cet exposé, le Conseil municipal valide le projet de la carte communale pour le mettre à l'enquête publique ; suite à l'arrêt de ce projet, il est désormais possible de consulter en mairie le diaporama présenté lors de la réunion publique. Décide de lancer, dès que possible, les études pour la protection du village. Une décision modificative du budget sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'ouvrir ce programme.
- Est informé de la possibilité d'obtenir une subvention pour la réalisation du PIZ. Un courrier sera fait à la DDE de Chambéry.

- **Cimetière** :

- Après avoir débattu lors de différentes réunions sur les projets d'un nouveau cimetière vu le peu de place restant dans l'existant,

décide de lancer une enquête auprès de la population du village sur la nécessité et le lieu d'un nouveau cimetière. Le choix définitif sera effectué après l'examen des réponses.

Travaux :

- Décanteur digesteur : le changement de la cloche se trouvant à l'intérieur du décanteur a été réalisé en coordination avec 4 entreprises.
- Fuite d'eau très importante sur la colonne principale, sur la place, à l'angle de la maison de Julien CHAVOUTIER : remercie les conseillers municipaux qui ont pris du temps pour chercher cette fuite, les services techniques de la ville de Moutiers qui ont détecté le lieu exact de la cassure, mais également l'Entreprise qui a réparé la canalisation, pour sa rapidité et surtout sa réactivité. Lors de tels incidents, on peut remarquer qu'il est très important d'avoir une entreprise qui intervienne rapidement car au lieu d'être resté seulement une nuit sans eau le quartier aurait pu être privé d'eau tout le week end.
- Rappelle qu'il faudra enrober la partie de la ruelle, entre les maisons de Messieurs Stevens BUNCE et Germain CULLET, qui avait été cassée pour réparer une vanne, en même temps que le morceau de voirie coupé sur la place.
- Apprend que la route forestière allant de La Coche au Villaret est très mauvaise ; un panneau « Viabilité incertaine » a donc été posé.
- Prend connaissance des travaux qui sont effectués par EDF sur la conduite forcée de la Rageat ainsi qu'à la cuvette de la Coche.

Syndicats intercommunaux :

- SITOM : prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion syndicale : location des appartements situés au dessus du siège des syndicats pour agrandir et réaménager les locaux du SIVOM, SITOM, syndicat des eaux, syndicat du bassin des Dorons ; adhésion au SMIRTOM de Tarentaise ; passage au « biflux » pour le tri sélectif (il n'y aura qu'un seul conteneur pour les emballages et le papier) ; location du terrain de l'ancienne usine d'incinération pour la pose de bungalows pour l'entreprise travaillant sur la conduite de La Rageat,
- SIERSS : prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion syndicale : nouveau délégué de la commune de Saint Marcel ; point sur la future maison de retraite d'Aigueblanche avec le SIERSS comme maître d'œuvre et l'OPAC comme constructeur ; projet d'accueil des enfants à Saint Jean de Belleville ; réfection de la chapelle de Notre Foyer, ...
- Intercommunalité : prend connaissance des diverses réunions de travail qui se sont tenues pour la mise en place d'une future communauté de communes pour le canton de Moutiers.

Affaires diverses :

- Alloue une subvention de 772.17 euros à l'APE de Salins les Thermes et Fontaine le Puits pour l'exercice de la musique et de l'équitation par les élèves de l'école de Salins les Thermes.
- Est informé du courrier de la mairie de Salins les Thermes sur sa participation au centre aéré.
- Est informé de la composition du nouveau bureau de l'APE de Salins les Thermes et Fontaine le Puits.
- Concernant la vente des lots de châblis, apprend qu'une seule offre a été faite pour 50 € le tout.
- Est informé de la visite effectuée par une personne de la DDE d'Albertville sur l'accessibilité des handicapés.
- Décide de faire un essai par la mise en place de sacs, « TOUTOUNET », afin de tenter de supprimer toutes les crottes de chiens ou autres animaux dans les rues du village.
- Apprend que les sapins se trouvant dans les lots d'affouage sont à faire avant la fin de l'année car ils sont « bostrichés » tandis que les autres bois sont sains.
- Est informé que l'enquête publique qui a eu lieu pour le déclassement du domaine public au lieu dit « Le Crey », s'est terminée ce jour et qu'il n'y a eu aucune observation.

- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal le 04 décembre 2009 à 19 heures. La séance est levée vers 20 heures 45 minutes.

- Après la levée de la séance et en l'absence de Madame Laurence LEMOINE, excusée, et de Monsieur Bernard CHATELLET, qui a quitté la salle, deux questions ont été traitées à huis clos.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 14 octobre 2009 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 13 octobre 2009.

Le Maire

Marin SOLLIER